

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-402 du 2 décembre 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 1er Décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

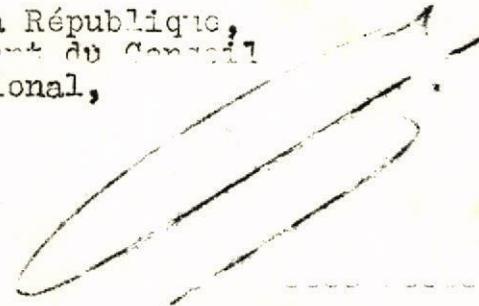
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 1er Décembre 1982, le Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 décembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU ERFB 4 CPT 2 STD 2 SGG 4 ANR 4 PPG 2
MP-MESRS 6 AUTRES MINISTRES 18 DPE-DIC-INSAB 5 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI - Gde-Chanc. 3 UNB-EASTEP 4 BCP 1 Préfets 6 JOREB 1.-